



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Danièle GADAIS, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON.

Absents excusés : Sandrine BOUCHEREAU, donne pouvoir à Danièle GADAIS

Secrétaire de séance : Guillaume NEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025.

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

2025-76 : DÉNOMINATION D'UNE VOIE_LE BOURG_ALLÉE AUGUSTE BACQUA

Monsieur Pascal DABIN, adjoint à l'Urbanisme, rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, impasse et places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient donc, pour faciliter le repérage par les services de secours, ou encore de La Poste, d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation lorsque celle-ci n'a jamais été réalisé.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir une dénomination à la voie qui desservira les habitations nouvellement construites et ce conformément au plan ci-dessous.

Monsieur DABIN soumet au Conseil Municipal la dénomination suivante pour la future voie communale identifiée :

- « Allée Auguste BACQUA »

